Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20220602-2022-01-06-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2022 Affichage : 08/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 2 juin 2022

<u>Objet</u> : Transformations et création de postes suite aux avancements de grade et à la promotion interne des agents

Date de la convocation : 25 mai 2022

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de juin à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 14

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

<u>Etaient absents</u>: Madame BELGODERE Danièle; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise; Madame ALBERTELLI Viviane; Monsieur MORGANTI Julien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea;

Monsieur PERETTI Philippe à Madame de GENTILI Emmanuelle ;

Monsieur DALCOLETTO François à Monsieur TIERI Paul :

Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur GRAZIANI Antoine ;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;

Madame MATTEI Mathilde à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;

Madame PELLEGRI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jéromine :

Monsieur ROMITI Gérard à Madame POLISINI Ivana;

Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;

Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;

Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

02B-212000335-20220602-2022-01-06-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2022 Affichage : 08/06/2022

Pour l'autorité compétente par le gail, municipal,



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29;

Vu le Décret n°2020-1533 du 8 décembre 2020 et notamment son article 30 relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline de la fonction publique territoriale :

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 :

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant le décret susvisé qui liste tous les domaines dans lesquels les CAP ne sont plus compétentes et notamment en matière d'établissement des tableaux d'avancement et des listes d'aptitude ;

Considérant néanmoins que les avancements de grade ont lieu après avis favorable des chefs de service ou établissement d'un tableau d'avancement classant les agents en fonction de critères en cas de quota ;

Considérant que l'agent est détaché sur ce grade durant la période de stage et conserve à ce titre son grade d'origine dans l'hypothèse où celle-ci ne serait pas concluante.

Après avoir entendu le rapport de Didier GRASSI, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité.

Article 1:

Approuve les transformations suivantes :

3 attachés	3 attachés principaux
1 chef de service de Police ppal classe 2	1 chef de service de Police ppal classe 1
3 adjoints administratifs	3 adjoints administratifs principaux classe 2
4 adjoints administratifs principaux classe 2	4 adjoints administratifs principaux classe 1
1 adjoint du patrimoine principal classe 2	1 adjoint du patrimoine principal classe 1
1 ATSEM principale classe 2	1 ATSEM principale classe 1
4 agents sociaux	4 agents sociaux principaux classe 2
1 agent social principal classe 2	1 agent social principal classe 1
4 adjoints d'animation	4 adjoints d'animation principaux classe 2
1 adjoint d'animation principal classe 2	1 adjoint d'animation principal classe 1
1 gardien de PM	1 brigadier-chef principal
12 adjoints techniques	12 adjoints techniques principaux classe 2
1 adjoint technique principal classe 2	1 adjoint technique principal classe 1
35 agents de maîtrise	35 agents de maîtrise principaux

Article 2:

- **Approuve** la création au titre de la promotion interne d'un poste d'attaché territorial occupant les fonctions d'Adjointe à la Direction de l'Administration Générale.

Article 3:

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022, chapitre 012.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20220602-2022-01-06-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2022

Affichage: 08/06/2022

Pour l'autorité compéditisi dail let délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Signé par : Pierre SAVELLI

Date: 08/06/2022 Qualité: MAIRE